

Délieront-ils, les cordons de la bourse?

Sur la demande des avocats, le juge d'instruction en charge du dossier RP 100 a ordonné le jeudi 19 février la mise en liberté provisoire de MM Amar Ould Ely Salem et Mohamed Ould Deddahi respectivement délégué régional du MDRE au Gorgol et ex-comptable de la Cellule de Développement des Zones Humides (CDZH). Ces libertés provisoires sont intervenues après que les deux prévenus placés sous mandat de dépôt à la Prison civile de Nouakchott depuis le 17 février aient payé au Trésor public, des cautions portant sur l'intégralité des montants réclamés par la Cour des Comptes. Et ce, en attendant la décision du Tribunal qui les condamnera ou les blanchira. Des observateurs ont estimé que les cautions versées au Trésor public pour les montants réclamés a constitué en fait, une reconnaissance implicite des faits reprochés aux concernés au moment où ils s'accordent à dire que dans leur cas il s'agissait avant tout de responsables de seconde main dont le crime a été essentiellement la proximité avec la fosse aux lions.

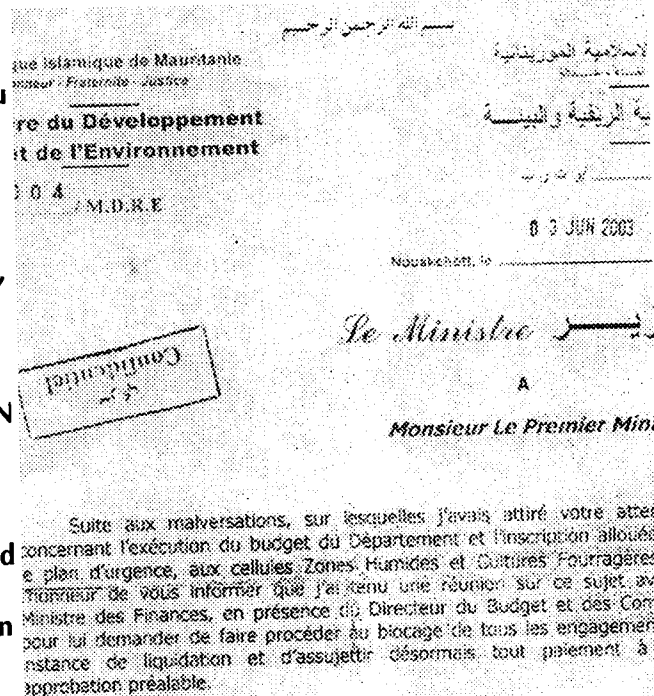
Quand au deux autres hauts responsables concernés : l'ex secrétaire général du MDRE et l'ex coordinateur de la Cellule de Développement des Zones Humides, (le coordinateur de la Cellule d'Amélioration de la Production Laitière (CAPL) ou Cellule des Cultures Fourragères (CCF) étant introuvable), on ne sait pas encore s'ils vont eux aussi délier les cordons de la bourse pour casquer plus de 300 millions d'ouguiya ou s'ils vont continuer à s'envoyer la responsabilité et à tenter à l'étendre à leur ministre de l'époque, M Ba Bocar Soulé, l'actuel ministre de l'Équipement.

COMMENT EST-ON ARRIVÉ LÀ?

Au début, il y avait l'intérêt manifesté par le Président Ould Taya pour valoriser les zones humides en Mauritanie et en

faire un pôle de richesse. L'idée a vraisemblablement germé dans l'esprit du Président lors de sa visite en Assaba en 2001. Le président s'était longuement appesanti devant les populations de Kankossa, sur les profits qu'elles pouvaient tirer de l'exploitation de leur lac. L'idée d'un plan d'aménagement du lac de Kankossa avait été lancée et les techniciens s'y étaient mis.

Suite en page 3



Délieront-ils, les cordons de la bourse?

Mais l'intérêt présidentiel pour la valorisation des zones humides n'allait pas s'arrêter à Kankossa.

Juin 2002, lors de la visite présidentielle au Brakna et précisément lors de l'étape de Maale, le Président soulève de nouveau l'idée, et ordonne le lancement d'Etudes et le montage de projets rentables au profit des populations dans les zones humides. L'idée était originale et pertinente : Là, où il y avait zone humide, il s'agissait d'y effectuer des aménagements permettant aux populations de pratiquer l'agriculture, de faire des forages, et de mener des actions de vulgarisation et d'encadrement au profit des agriculteurs.

Et les éleveurs ne seront pas en reste. Les superficies aménagées pour la riziculture dans quatre wilayas serviront à un vaste programme de cultures de fourrages verts, destiné à améliorer la production laitière. Cette fois les études de mise en place des orientations présidentielles sont lancées sérieuse-

ment. Et on est loin de se rendre compte que c'est au niveau de l'exécution que les problèmes surviendront. Plusieurs mois durant, le ministre de l'époque M Moustapha Ould Maouloud (un ingénieur) planche avec ses techniciens sur la conception de ces projets, d'autant plus, que la saison hivernale 2002 s'est avérée être une catastrophe pour les agriculteurs et les éleveurs. Mais à la faveur d'un remaniement en octobre 2002, Ould Maouloud quitte le MDRE.

C'est Ba Bocar Soulé, un pur produit du département qui vient aux commandes. Un mois après, les choses vont vite. Deux cellules sont créées l'une pour développer les zones humides et la seconde pour améliorer la production laitière. Cette dernière sera plus tard transformée sans qu'il n'y est arrêté en ce sens, en Cellule de Cultures Fourragères.

Cette cellule avec un pactole de 599 millions d'ouguiyas entendait améliorer la production laitière en introduisant la culture des fourrages en zones irriguées et tablait sur une production de 190

000 Tonnes de fourrages verts en deux mois au Trarza, Brakna, Gorgol et au Guidimagha. La Cellule des Zones humides malgré ses 400 millions était beaucoup plus ambitieuse, avec des objectifs allant de la valorisation des potentialités naturelles et de réalisations d'infrastructures hydro-agricoles au niveau de cinq wilayas ; Hodh Chargi, Assaba, Gorgol Brakna et Tagant.

Pour plus de célérité Ba Bocar Soulé tente dès le 14 janvier 2003, d'ouvrir un compte bancaire pour la cellule des zones humides à la BACIMBank. Le ministère des Finances y oppose un nœud catégorique. L'argent du Plan d'urgence volet MDRE (1 milliard d'ouguiya) passera donc par le budget de l'Etat, où le circuit est long, les protagonistes nombreux et la responsabilité difficile à situer. Il a fallu ainsi, attendre Mars 2003 pour voir la mise en place du budget de l'Etat.

Tout s'est passé entre mars 2003 et juin 2003 ?

Une pluie de marchés de gré à gré sur lesquels la Primature à l'époque, (avant la mise en garde du Président de la République

en juillet 2003) avait un droit de regard ainsi que de bons d'engagements s'est abattue sur la manne du Plan d'urgence volet MDRE. Le ministre du développement rural panique. Dès le 3 juin 2003, M Ba Bocar Soulé écrit au Premier ministre Cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna pour dénoncer " des malversations sur lesquelles ils avaient déjà attiré l'attention concernant l'exécution du budget du département et l'inscription allouée sur la plan d'urgence pour les cellules Zones humides et cultures Fourragères".

Le processus de remise en cause était ainsi enclenché. Malgré les rapports d'exécution technique et financière présentées par les deux cellules le 24 juin 2003, faisant état d'un taux d'exécution du budget de l'ordre de 431 146 717 soit 72% du budget de la CAPL qui s'élève à 599 000 000 millions d'UM et de 336 592 151UM soit 84,15 % d'un budget initial de CDZH de 400 000 000 d'UM, le ministre qui a obtenu entre-temps le départ de son secrétaire général écrit a nouveau le 26 juin 2003 au Premier ministre révélant

que " des enquêtes de terrain au niveau des sites confirment que certains marchés et matériels n'ont pas été exécutés ou livrés". Mais c'est en Août 2003, après la formation du premier gouvernement de Me Sghair Ould Mbareck que la Cour des Comptes allait descendre au département du MDRE. S'emmurant toujours derrière le raisonnement " j'ai agi sur ordre du ministre " et ayant tenté d'avoir en vain auprès des amis et de la famille de l'ex secrétaire général sa réaction par rapport aux écrits inquisiteurs de son ministre, écrits ayant occasionné son limogeage, nous constatons que Cheikh Ould Dih reste malheureusement, jusqu'à preuve du contraire, sur la sellette.

Les ministres ont certes une responsabilité politique et administrative mais la gestion financière relève de la compétence des Secrétaires Généraux dont la mission première d'administrateurs de crédits est précisément d'assurer une gestion régulière et transparente. Ce qui n'a pas été le cas pour les deux projets en question. Le ministre a au moins eu l'avantage de dénoncer. Qui empêchait l'ex secrétaire général de le faire... pendant qu'il était

IOM